



À la rencontre des jeunes médecins

Alors que nous avons perdu 4 200 médecins libéraux depuis 2010 en Île-de-France et que 5500 médecins diplômés exercent sous le statut de remplaçant, l'URPS médecins libéraux Île-de-France poursuit et renforce la promotion de l'exercice libéral auprès des jeunes médecins franciliens.



Tout au long de l'année, nous allons à la rencontre des externes dans les facultés. Nous leur ouvrons nos cabinets au travers du programme "2 jours en libéral", ou leur proposons un parrainage *via* "Adopte 1 Doc".

Chaque année, en partenariat avec les syndicats des internes, nous participons à l'accueil des 1500 internes qui débutent leur internat, et leur présentons les perspectives d'installation en Île-de-France.

Au moment de leur choix d'installation, nous les accueillons en permanence locale d'aide à l'installation et les accompagnons dans leurs projets et leurs démarches jusqu'à leur proposer un accompagnement à la gestion entrepreneuriale sur 12 mois.

Si votre URPS met les moyens pour encourager les installations, la nouvelle convention permettra-t-elle de redonner l'attractivité attendue à l'exercice libéral ?

Dr Valérie Briole

Présidente de votre URPS Médecins Île-de-France

Avec le soutien de l'ARS Île-de-France, les URPS ont recruté un chargé de mission sûreté régional. Vous vous sentez menacés? Vous souhaitez sécuriser votre cabinet? Vous voulez vous former pour savoir gérer les situations à risque? Vous avez besoin d'aide à la suite d'une agression? N'hésitez pas, contactez le 01 45 45 45 45. Retrouvez le dossier complet en page 3 et 4.

S'INSTALLER EN ÎLE-DE-FRANCE

Bilan des permanences locales

2

VIOLENCES AUX MÉDECINS

Plan d'action URPS: tolérance zéro

4

JEUNES MÉDECINS

Retour sur nos différentes rencontres

6

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

Pour qui et comment prescrire ?

8

VOTRE CPAM

Enquête de satisfaction

10

BILAN 2023 DES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION

Sans attendre l'instauration par la loi d'un guichet unique d'aide à l'installation, l'URPS médecins pilote depuis 2012 les permanences locales d'aide à l'installation (PLAI). Ce dispositif permet de recevoir chaque mois dans les huit départements franciliens les médecins désireux de s'installer, et de les accompagner dans leurs projets. En 2023, ce sont 317 médecins qui ont été reçus.

COMMENT FONCTIONNE LA PERMANENCE LOCALE D'AIDE À L'INSTALLATION ?

Une fois par mois dans chacun des départements franciliens, l'Ordre, la CPAM, l'ARS et l'URPS médecins tiennent une permanence d'aide à l'installation ouverte aux médecins qui souhaitent s'installer. C'est un dispositif de conseil totalement gratuit. Le médecin s'inscrit en ligne en décrivant son projet et lors de la permanence sont traitées les étapes à accomplir pour concrétiser son installation. Un suivi est réalisé par les équipes de l'URPS.

En 2023, 317 médecins ont bénéficié de cet accompagnement, dont la moitié de médecins généralistes. Viennent ensuite en nombre décroissant les pédiatres, les psychiatres, les gynécologues, les cardiologues... Chaque spécialiste reçoit un conseil sur mesure qui peut aussi faire l'objet de mise en relation avec des médecins de l'URPS installés dans la discipline.

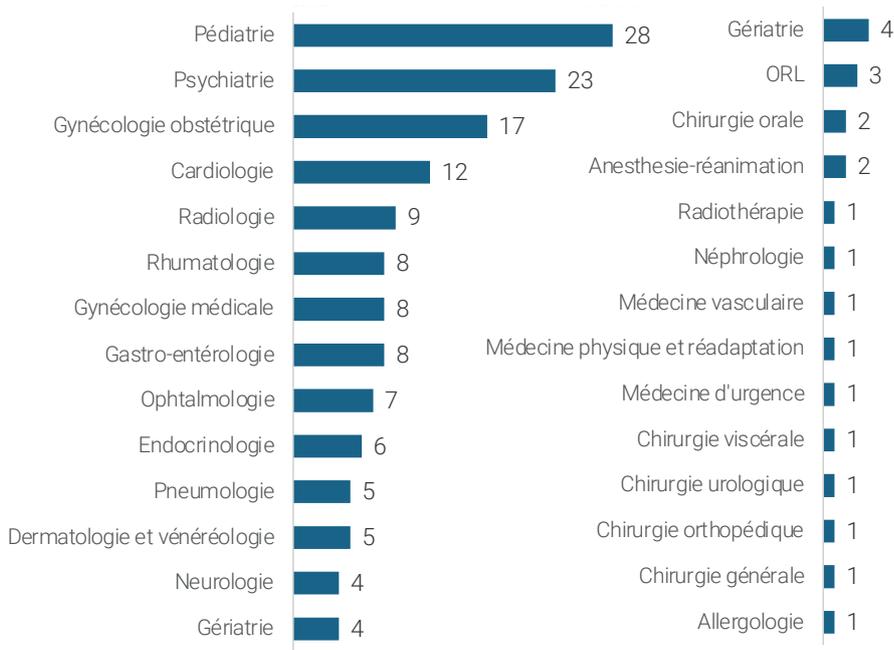
Pour la spécialité de médecine générale, un tiers des médecins installés en Île-de-France en 2023 sont passés par la permanence locale. Dans le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne, 50 % des médecins généralistes installés en 2023 ont été accompagnés et reçus en permanence locale.

Au 1^{er} juin 2024, 67 % des médecins reçus en permanence sont d'ores et déjà installés en Île-de-France. Vous pouvez

retrouver la liste des nouveaux installés dans votre département sur le site de l'URPS médecins.

Ce dispositif est rendu possible grâce au soutien financier de l'ARS et à la participation de tous les acteurs de l'installation.

Détail des spécialités autres que la médecine générale reçues en permanence en 2023



À retenir

- Un médecin sur deux reçus en permanence est un **généraliste**.
- **1/3 des généralistes** installés en IDF en 2023 sont passés par la **permanence locale**.
- **60 %** des médecins reçus en 2023 ont **moins de 40 ans**.
- **Un tiers moins de 35 ans**.
- La moyenne d'âge est de **42 ans**.
- **67 %** des médecins reçus en 2023 ont déjà **concrétisé leur installation**.

LA LISTE DES NOUVEAUX INSTALLÉS DANS VOTRE DÉPARTEMENT

Chaque mois, l'URPS médecins vous adresse la liste des nouveaux installés dans votre département.

Retrouvez-la sur notre site Internet





INTERVIEW

Dr Natacha Regensberg de Andreis

Secrétaire Générale adjointe de l'URPS médecins – Permanencièrre URPS pour Paris

Comment définiriez-vous les permanences locales d'aide à l'installation ?

Les permanences sont un guichet unique et informel, où les médecins, quel que soit le degré d'avancement de leur projet, peuvent venir chercher conseils, information et aide, auprès de toutes les instances qui peuvent les leur apporter : URPS, CPAM, Conseil départemental de l'Ordre, ARS, ville, région...

Ces permanences, qui existaient avant la crise sanitaire en présentiel une fois par mois, se déclinent maintenant en une, voire deux sessions mensuelles, à distance.

Le côté informel permet d'aborder tous les sujets, sans langue de bois, et de façon pratique.

Les médecins qui font appel à ces permanences ont le plus souvent un projet de première installation, mais il nous arrive également d'accueillir des réinstallations ou des retours au libéral, de la part de médecins en milieu de carrière.

L'URPS apporte une touche confraternelle, de terrain, et peut suivre les projets de façon régulière et répétée.

Quelles sont les questions qui reviennent le plus souvent ?

Souvent la première question porte sur les aides à l'installation. L'URPS conseille et aide à préparer les dossiers de demande, mais il est important de prévenir les candidats que ces aides sont loin d'être systématiques et que les conditions sont de plus en plus restrictives.

Beaucoup de jeunes médecins posent également des questions sur l'exercice en groupe, sur les formalités administratives, sur la comptabilité, ce qui reflète une angoisse certaine concernant l'exercice libéral et le rôle de chef d'entreprise auquel nos études ne nous préparent pas.

Certains s'interrogent également sur les modalités de diffusion d'information sur leur installation et sur leur pratique.

Quel est votre rôle en complément des autres permanenciers ?

Notre spécificité est de représenter uniquement des médecins libéraux, et de pouvoir ainsi apporter une information et une aide de terrain, à l'encontre parfois de certaines idées reçues. Nous pouvons également parfois redresser le tir, en ce qui concerne l'attente de certaines subventions, mais aussi les différentes possibilités d'exercice, en rappelant par exemple que l'exercice groupé n'est pas une obligation, et que le libéral apporte une certaine liberté.

Nous avons en face de nous le plus souvent de jeunes médecins partagés entre l'envie de voler de leurs propres ailes en libéral, et l'angoisse que leurs études ont fait naître quant à ce mode d'exercice : les médecins ont avant tout peur d'être isolés, tant sur

le plan professionnel que sur celui de la gestion de leur cabinet. Nous les rassurons, en leur expliquant que l'exercice de ville n'est jamais un exercice isolé, et qu'ils correspondront tout au cours de leur journée avec d'autres médecins et des paramédicaux. Ces correspondants ont l'avantage d'être choisis, et la communication est alors fluide et efficace.

De même, les associations locales peuvent permettre aux nouveaux arrivants de se faire connaître facilement.

Nous rappelons également l'importance de la protection juridique et assurantielle (perte d'exploitation, prévoyance, RCP).

Enfin, il ne faut pas hésiter à solliciter juriste et comptable si besoin.

Les chargés de mission qui organisent ces permanences sont particulièrement impliqués, disponibles et aux côtés des médecins qu'ils accompagnent, et les médecins se montrent enchantés de telles réunions.

On parle beaucoup de guichet unique, et il me semble que les "PLAI" en sont, sur notre région, un excellent exemple !

REMERCIEMENTS AUX PERMANENCIERS 2023

Nos partenaires des CDOM, de l'Assurance Maladie, de l'ARS.

Les médecins libéraux de l'URPS :

- Paris : Dr Natacha Regensberg de Andreis, Dr Elie Winter
- Seine-et-Marne : Dr Nathalie Leroy
- Yvelines : Dr Virginie Derbanne, Dr Jérôme le Magrex, Dr François Bonnaud
- Essonne : Dr Arnaud Saada, Dr Patricia Lubelski
- Hauts-de-Seine : Dr Yves Derhy
- Seine-Saint-Denis : Dr Mardoché Sebbag, Dr Benoît Labenne
- Val-de-Marne : Dr Daniel Scimeca
- Val-d'Oise : Dr Delphine Tortiget

12 mois d'accompagnement gratuit à la gestion entrepreneuriale !

C'est possible avec l'URPS médecins et grâce au soutien de l'ARS Île-de-France. Vous êtes médecin récemment installé en Île-de-France et vous souhaitez bénéficier d'un soutien juridique, comptable... contactez notre service juridique pour bénéficier pendant les 12 premiers mois de votre installation d'une aide à la gestion entrepreneuriale.

Contact : Camille PICHON – Responsable juridique URPS médecins

camille-pichon@urps-med-idf.org - 01 40 64 56 91



PLAN D'ACTION : TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES VIOLENCES FAITES AUX MÉDECINS

L'URPS médecins poursuit sa mobilisation dans le domaine de la sécurité des médecins avec un plan d'action soutenu par l'ARS Île-de-France qui se décline pour tous les professionnels de santé libéraux.



Réunion du Comité de pilotage inter-URPS : Plan d'actions tolérance zéro pour les violences faites aux professionnels de santé, le 30 mai 2024.

Tolérance zéro pour les violences faites aux professionnels de santé

Délais de rendez-vous, refus de prescription, diagnostic qui ne convient pas, déclaration de maltraitance : dans un système de santé en tension, tout peut être prétexte à la violence. C'est en réalité une crise dans la crise, face au manque de médecins dont le nombre ne cesse de diminuer en Île-de-France. Les patients ou leurs proches veulent tout, tout de suite : pour un rien, un rendez-vous ou une prise en charge peuvent déraiser.

Face à cette situation, l'URPS médecins a sensibilisé l'ARS qui a répondu favorablement au financement d'un **chargé de mission Sûreté régional**, recruté le 1er janvier 2024. Après avoir travaillé pendant 15 ans au ministère de l'Intérieur, Monsieur Deve Mabougou a été recruté à ce poste et est joignable au **0145 45 45 45**. Sa mission est notamment de répondre aux appels des médecins qui se sentent menacés ou ont été agressés

et de les accompagner dans la mise en place de mesures de protection, de dépôt de plaintes... Nous avons mis en place un plan d'action qui porte sur quatre points :

- **Évolution réglementaire** pour renforcer les peines encourues à l'égard des agresseurs, protéger les salariés des cabinets libéraux et permettre aux organisations professionnelles de se porter plaignant pour le compte d'un professionnel de santé agressé.
- **Sensibilisation des usagers** afin d'inciter au respect mutuel et à la bienveillance réciproque dans la relation soignant-soigné.
- **Formation des professionnels de santé** : comment agir et réagir face aux agressions verbales ou physique ? Un cycle de formation à décliner localement au plus près des équipes de professionnels de santé.
- **Équipement des lieux** de consultation et/ou des professionnels de santé en visite : caméra de surveillance, télésurveillance, bouton d'alerte, enregistrement de l'agression... comment s'équiper pour se protéger.

Ce plan d'action a fait l'objet d'une conférence lors du Congrès de médecine générale à laquelle ont participé le Dr Mardoché Sebbag, vice-président de l'URPS médecins Île-de-France, le Dr Jean-Jacques Avrane, président du Conseil départemental de Paris de l'Ordre des médecins et responsable sécurité au sein du CNOM, ainsi que Deve Mabougou, chargé de mission sûreté des URPS franciliennes.

Le Dr Jean-Pierre Batard, victime d'une agression à son cabinet, est venu témoigner auprès de ses confrères généralistes. « *Tout doit être fait pour que les agressions des professionnels de santé cessent*, a déclaré le docteur Sebbag. *La mise à leur disposition d'un chargé de mission sûreté est une première étape importante, mais nous comptons beaucoup sur la proposition de loi Pradal pour garantir aux libéraux une protection juridique équivalente à celle des professionnels de santé des hôpitaux.* »



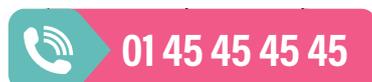
Dr Mardoché Sebbag, vice-président de l'URPS médecins.



VOUS AVEZ ÉTÉ AGRESSÉ(E) ?
LES DÉMARCHES
À SUIVRE SUR NOTRE SITE



Et un numéro de téléphone
pour joindre votre chargé
de mission Sûreté régional



À SUIVRE, LA PROPOSITION DE LOI NUMÉRO 2296

Présentée entre autres par le député Philippe Pradal, cette proposition de loi vise à renforcer la protection des professionnels de santé :

- renforcement des peines encourues pour agressions verbales ou physiques ;
- élargissement de la protection aux salariés des libéraux ;
- possibilité de faire porter sa plainte par un organisme représentatif.

Un certain nombre d'avancées ont été actées à l'Assemblée nationale mais la loi est toujours en attente de programmation au Sénat.

LIRE LA PROPOSITION DE LOI



FORMATION PROFESSIONNELLE AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS



Vous êtes un groupe de professionnels de santé libéraux et souhaitez bénéficier de la formation « **Comment agir et réagir face aux agressions verbales ou physiques ?** ».

**CONTACTEZ-NOUS
AU 01 40 64 14 70
POUR ÉTUDIER LA FAISABILITÉ
D'UNE FORMATION À VOS
DATES ET LIEU D'EXERCICE.**

UN CONTEXTE QUI JOUE AUSSI SUR LES CHOIX D'INSTALLATION



Les internes ne sont pas épargnés par les actes de violence, que ce soit lors de leurs stages libéraux ou hospitaliers, en tant que témoin ou victime.

Aussi, au moment de faire leur choix d'installation, leur sécurité est un critère qui peut influencer sur leur décision.

Une question posée récemment
par un interne francilien :
« **Avez-vous une cartographie des zones
les moins violentes pour s'installer ?** »

RETOUR SUR LES RENCONTRES AVEC LES JEUNES MÉDECINS

Convaincus du bien-fondé de l'exercice libéral de la médecine, les élus de l'URPS médecins poursuivent les rendez-vous avec nos jeunes collègues, externes et internes en formation en Île-de-France, que nous avons toujours grand plaisir à rencontrer et qui témoignent avec enthousiasme des bonnes relations que nous avons pu établir avec eux.

L'accueil des internes de toutes spécialités

Comme chaque année, l'URPS médecins a pris part à l'accueil des néo internes franciliens. Même s'ils ne sont pas tous directement et immédiatement concernés par l'exercice libéral, leur ouvrir des perspectives, leur signifier que nous les accueillerons avec plaisir dans nos cabinets, et leur délivrer un message confraternel de bienvenue sont des messages qui nous paraissent essentiels.



Journée d'accueil des nouveaux internes franciliens organisée par le SIHP le 27 octobre 2023.

La rencontre avec les associations d'étudiants externes franciliens

Toujours dans notre rôle de promotion de l'exercice libéral, nous réunissons chaque année les représentants des associations d'étudiants externes en médecine en Île-de-France. C'est l'occasion pour nous de leur parler de notre proposition de passer "2 jours en libéral" dans un cabinet avec un médecin installé, de la spécialité de leur choix, mais aussi d'échanger sur leur avenir professionnel, de les écouter et de leur transmettre notre envie d'exercer.



Réunion du 3 avril 2024 : débat et buffet avec les représentants des assos étudiantes d'Île-de-France.

Les soirées libérales par spécialité

Les soirées libérales sont des rencontres dédiées à une spécialité avec des témoignages de médecins installés en Île-de-France. Organisées avec les référents par spécialité du SIHP, le syndicat des internes, elles réunissent internes et chefs de cliniques qui peuvent poser toutes leurs questions et bénéficier de l'expérience des médecins installés. Ces soirées sont également l'occasion de mettre à disposition l'ensemble des ressources de l'URPS pour faciliter leur installation : site de petites annonces, mise en relation pour reprise de cabinets, permanence locale d'aide à l'installation, accompagnement juridique...

Déjà réalisées en 2024 :

- **Soirée rhumatologie** le 9 janvier
- **Soirée neurologie** le 20 mars
- **Soirée gériatrie** le 26 mars
- **Soirée gynécologie médicale** le 2 avril
- **Soirée ORL** le 15 mai
- **Soirée gynécologie-obstétrique** le 13 juin

Et à venir au second semestre : ophtalmologie, pédiatrie, psychiatrie.

2 JOURS EN LIBÉRAL



Vous souhaitez accueillir un étudiant ou un interne ?

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE

CONSULTER LE CALENDRIER SUR NOTRE SITE



CONGRÈS DE MÉDECINE GÉNÉRALE (21-23 MARS) : PLUS DE 200 INTERNES REÇUS SUR NOTRE STAND



Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, sur notre stand au Congrès de médecine générale.



Congrès de médecine générale, 21-23 mars : entretiens avec 200 internes sur leurs projets.

Rendez-vous avec 200 internes en médecine générale

Et du côté de la médecine générale, en partenariat avec le SRP IMG, syndicat représentant les internes de médecine générale, l'URPS médecins a reçu plus de 200 internes de médecine générale sur son stand au Congrès de médecine générale de mars 2024. Chacun a bénéficié d'un entretien individuel pour faire le point sur son projet de carrière.

Ce congrès fut aussi l'occasion de recevoir Valérie Pécresse sur notre stand et de lui présenter en plénière les résultats de l'enquête réalisée en partenariat avec le SRP IMG : « La parole aux internes franciliens : Quels sont leurs projets professionnels ? Comment les inciter à exercer en Île-de-France ? ».

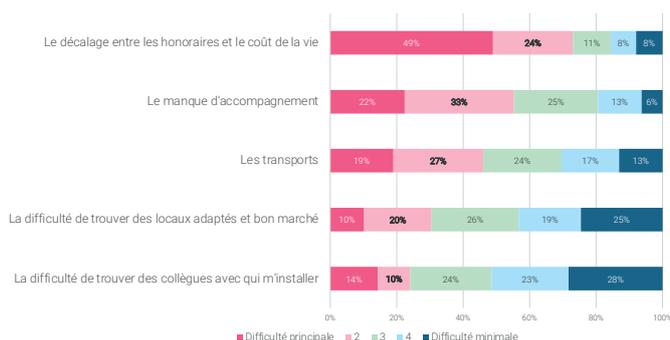


Margot Martinez

Margot Martinez, Présidente du Syndicat francilien des internes en médecine générale (SRP-IMG) a présenté en plénière les résultats de l'enquête menée auprès des futurs généralistes. En synthèse, des internes qui heureusement restent plutôt optimistes quant à leur avenir professionnel, tout en étant conscients des réalités économiques qui les attendent.

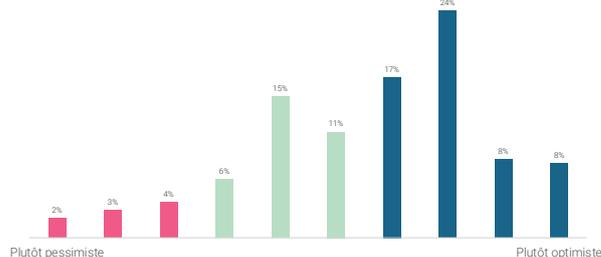
ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE FRANCILIENS

Les principales difficultés à l'installation en Île-de-France



ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE FRANCILIENS

Quelle projection concernant l'avenir professionnel ?



PRESCRIRE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

À l'échelle mondiale, 27,5 % des adultes et 81 % des adolescents de 11 à 17 ans ont un niveau d'activité physique inférieur aux recommandations mondiales pour la santé (OMS 2022). La France est au 119^e rang sur 146 pays quant aux adolescents les plus actifs (Guthold, OMS 2020). La capacité physique des collégiens a diminué de 25 % en 40 ans (de 1971 à 2011).



Séminaire URPS médecins du 15 mai 2024 : « Pourquoi et comment prescrire de l'APA ? ».

Le moindre mouvement compte

Aujourd'hui, l'efficacité de l'activité physique adaptée (APA) comme thérapeutique non médicamenteuse fait l'objet d'un large consensus scientifique avec un haut niveau de preuve. La loi de modernisation de notre système de santé a introduit en 2016

la possibilité, pour le médecin traitant, de prescrire une activité physique aux personnes atteintes de maladies chroniques.

Depuis 2022, la possibilité de prescrire est ouverte à tout médecin intervenant dans la prise en charge du patient.

Une activité physique adaptée a pour but de permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif. Pratiquée de façon régulière, elle réduit les facteurs de risques et les limitations fonctionnelles en prévention primaire et agit comme une thérapie complémentaire des traitements conventionnels en prévention secondaire et tertiaire, tout en améliorant le bien-être psychique et social.

À qui prescrire de l'activité physique adaptée ?

L'activité physique adaptée s'adresse aux patients n'ayant pas un niveau d'activité physique (a minima) égal ou supérieur aux recommandations de l'OMS et ne pouvant augmenter ce niveau de façon autonome, adaptée et sécurisée.

Elle concerne donc les situations suivantes :

- **maladies chroniques** ayant un retentissement sur la vie quotidienne;
- **facteurs de risque** tels qu'une condition, une pathologie ou un comportement augmentant la probabilité de développer ou d'aggraver une maladie ou bien de souffrir d'un traumatisme, notamment le surpoids, l'obésité, l'hypertension artérielle, la dénutrition, la sédentarité, les dyslipidémies, et les conduites addictives;
- situations de **perte d'autonomie** dues au handicap ou au vieillissement.

La santé mentale est également incluse dans les motifs de prescription car elle fait partie des priorités régionales (Projet régional de santé Île-de-France 2023-2028).

Le médecin établit la prescription médicale initiale d'activité physique adaptée, en indiquant notamment le type d'activité, sa durée, sa fréquence et son intensité sur un formulaire spécifique dont le modèle a été défini par arrêté ministériel.

Pour ce faire, il s'appuie sur la consultation médicale, qui comprend notamment un bilan d'évaluation de sa condition physique et de ses capacités fonctionnelles ainsi qu'un bilan motivationnel, que le médecin peut déléguer à une personne qualifiée. Il peut adresser son patient à la maison sport-santé du territoire pour réaliser un bilan sportif et définir un programme. La maison sport-santé a pour mission l'orientation des patients vers les pratiques et encadrements les plus adaptés.

EN PRÉVENTION PRIMAIRE

TOUJOURS

Limiter le temps journalier passé assis ou allongé

CHAQUE JOUR

Adulte < 65 ans au moins 30 minutes d'activité physique d'endurance modérée et des activités physiques de renforcement musculaire 2 fois par semaine.

Adulte ≥ 65 ans idem + un travail de l'équilibre.

Enfants au moins 60 minutes, activités (jeux) modérées à intenses.

Fractionnée ou non



À RETENIR

1. Tout médecin peut prescrire de l'activité physique adaptée.
 2. L'activité physique adaptée s'adresse avant tout aux patients ayant un niveau d'activité physique inférieure aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et nécessitant un accompagnement adapté et sécurisé.
 3. Les maisons sport-santé de votre territoire sont les bons interlocuteurs pour le bilan et l'orientation de vos patients.
 4. Avertir le patient de contacter sa mutuelle pour organiser une prise en charge financière de son APA.
- Pour plus de détails, téléchargez notre kit de prescription APA et retrouvez l'intégralité des diaporamas et contenu du séminaire du 15 mai sur notre site Internet.



LES MAISONS SPORT-SANTÉ

Les Maisons Sport-Santé sont des lieux d'accueil ayant vocation à faciliter et promouvoir l'accès à l'activité physique et sportive à des fins de santé. Elles assurent des missions d'accueil, d'information et d'orientation du public. Répondant à un cahier des charges strict défini par arrêté du 25 avril 2023, en application de la Loi de démocratisation du Sport (mars 2022), une Maison Sport-Santé MSS se voit confier 9 missions.

Elle :

1. Sensibilise, informe, conseille sur les bienfaits de l'activité physique et / ou sportive.
2. Met à disposition du public l'information sur les offres locales de pratique d'activité physique et sportive (APS) et d'activité physique adaptée (APA).
3. Permet un accueil personnalisé des personnes souhaitant pratiquer une activité physique, notamment de celles bénéficiant d'une prescription d'activité physique adaptée.
4. Assure la mise en place ou réalise elle-même des bilans comprenant une évaluation de la condition et des capacités physiques, un bilan motivationnel.
5. Oriente les personnes vers un parcours d'activité physique en proposant les différentes options possibles, répondant à leurs souhaits et leurs besoins.
6. Accompagne et s'assure de leur accord, les patients engagés dans des programmes d'APA tout au long de

leur parcours, au travers d'un suivi régulier, afin de soutenir leur motivation et préparer leur sortie du programme vers une pratique régulière autonome et durable.

7. Oriente vers des professionnels et des structures partenaires pour compléter l'accompagnement de la personne si besoin. La MSS s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé.
8. Assure la mise en place d'actions de sensibilisation et / ou de formation en direction des professionnels des secteurs de la santé, du médico-social et social, du sport et des intervenants en activité physique adaptée.
9. Met en réseau les intervenants, en particulier des professionnels des secteurs de la santé, du médicosocial, social, du sport et de l'activité physique adaptée sur le territoire d'intervention de la maison Sport-Santé.

CONSULTER LA CARTOGRAPHIE DES MAISONS SPORT-SANTÉ



Pas besoin d'être sportif pour bouger plus

Faites le test!

Combien de fois par semaine faites-vous 20 minutes d'activité physique intense au point de transpirer ou de haleter ?
(Jogging, sport de charge lourde, aérobic, cyclisme à allure rapide, etc.)

- Plus de 3 fois par semaine 4 points
- 1 à 2 fois par semaine 2 points
- Jamais 0 point

Combien de fois par semaine faites-vous 30 minutes d'activité physique modérée qui augmente votre fréquence cardiaque ou qui vous fait respirer plus fort que normalement ?
(Tennis à table, marche, port de charges légères, vélo à allure modérée, etc.)

- Plus de 5 fois par semaine 4 points
- 3 à 4 fois par semaine 3 points
- 1 à 2 fois par semaine 2 points
- Jamais 0 point

Comptez vos points!

Si votre score est supérieur ou égal à 4, continuez, vous êtes sur la bonne voie. Si votre score est inférieur à 4, parlez-en à votre médecin.



Pour plus de conseils scannez ce QR Code

SANTÉ PUBLIQUE

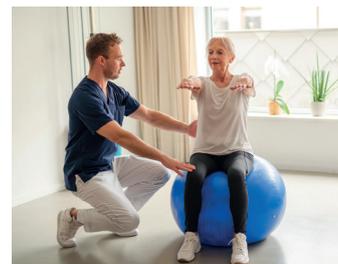
Des actions pour la médecine libérale et les patients.

URPS ILE-DE-FRANCE

LE TOUR D'ÎLE-DE-FRANCE DES MAISONS SPORT-SANTÉ

Organisées par votre URPS, des rencontres avec les Maisons Sport-Santé près de chez vous :

- Issy-les-Moulineaux (92) : jeudi 14 mars
- Le Blanc-Mesnil (93) : mardi 26 mars
- Paris (13e) : jeudi 4 avril
- Fontainebleau (77) : mercredi 17 avril
- Bois-Colombes (92) : jeudi 23 mai
- Savigny-sur-Orge (91) : mardi 4 juin
- Cergy-Pontoise (95) : jeudi 6 juin
- Paris (4e) : mardi 11 juin
- Meaux (77) : mercredi 12 juin
- Vincennes (94) : le mardi 18 juin
- Bondy (93) : jeudi 4 juillet
- Levallois-Perret (92) : jeudi 11 juillet
- Versailles (78) : jeudi 18 juillet



LES PROCHAINES DATES



COMMANDEZ L'AFFICHE APA DE L'URPS POUR VOTRE SALLE D'ATTENTE

VOTRE CPAM ET VOUS : UN PARTENARIAT ?

Chaque année, l'Assurance maladie mesure la satisfaction des assurés. La publication de ces indicateurs s'inscrit dans le cadre du programme "transparence" impulsé par la direction interministérielle de la transformation publique. Il engage l'ensemble des administrations publiques à afficher leurs indicateurs de résultats et de qualité de service. Malheureusement, cette démarche n'intègre pas l'avis des médecins libéraux. Votre URPS a donc comblé ce manque et vous livre les résultats de son enquête.

La méthodologie de l'enquête

Initiée par la Commission Exercice au quotidien de l'URPS, cette enquête a été menée par mail auprès des médecins libéraux franciliens dans le courant du premier trimestre 2024. Sur la base d'un questionnaire établi par les médecins de la Commission, vous êtes 1168 médecins à avoir répondu, dont 57 % de médecins généralistes.

La correspondance avec votre CPAM

La majorité des répondants reçoivent bien les emails de leur CPAM et 65 % d'entre eux les jugent ponctuellement utiles. Ce que souhaitent les médecins, c'est avant tout d'avoir les coordonnées d'un correspondant identifié et joignable dans les emails de leur CPAM : 90 % des répondants réclament ce contact.

Les relations avec les délégués de l'assurance maladie (DAM)

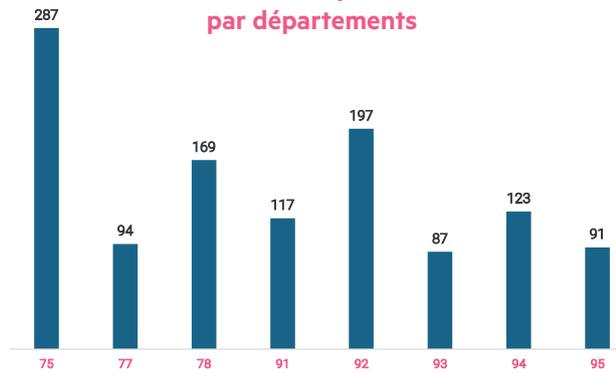
La majorité des médecins répondants connaissent leur DAM, le reçoivent et l'ont vu durant les 12 derniers mois. C'est finalement le seul contact humain qui leur reste. Cette relation est, quand elle existe, appréciée des médecins, avec des DAM disponibles et plutôt à l'écoute, mais qui au final récitent un discours Assurance maladie assez éloigné de la pratique des médecins et disposent de peu de moyens pour résoudre les problèmes.

Les relations avec les médecins-conseils

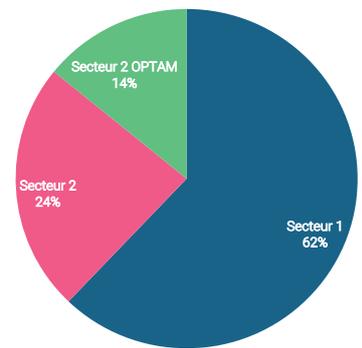
Manifestement, les relations avec les médecins-conseils sont plus compliquées, cela étant sous-tendu par un manque d'effectif. En effet, 90 % des médecins répondants ne connaissent pas leur médecin-conseil, 82 % déclarent qu'il est difficile à joindre, et la majorité des répondants considèrent que le médecin-conseil ne répond pas à leurs attentes.

PROFIL DES RÉPONDANTS

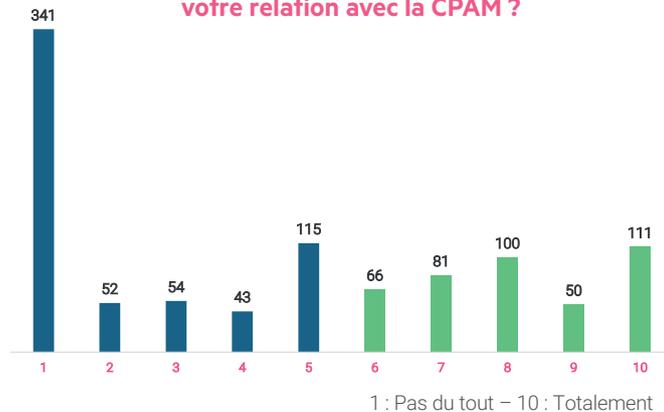
Nombre de répondants par départements



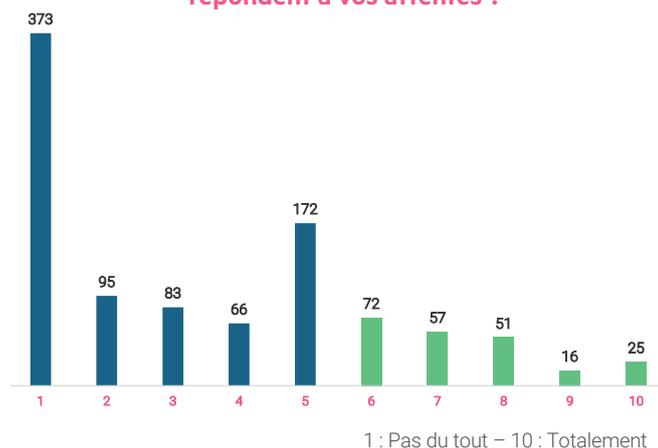
Secteur conventionnel



Diriez-vous de votre DAM qu'il (elle) facilite votre relation avec la CPAM ?



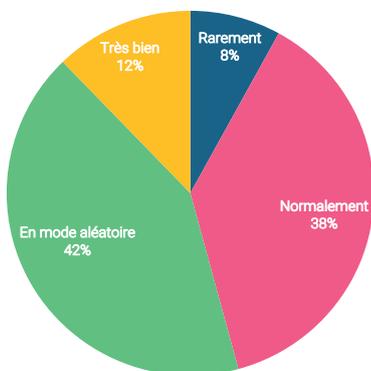
Diriez-vous que les réponses du service médical répondent à vos attentes ?



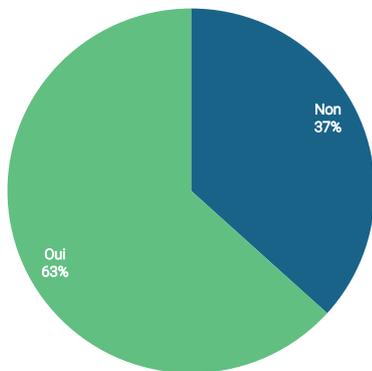
Du côté des services informatiques

La moitié des médecins interrogés considèrent que les téléservices de l'Assurance maladie fonctionnent bien. Les conseillers informatiques sont globalement appréciés pour le service rendu.

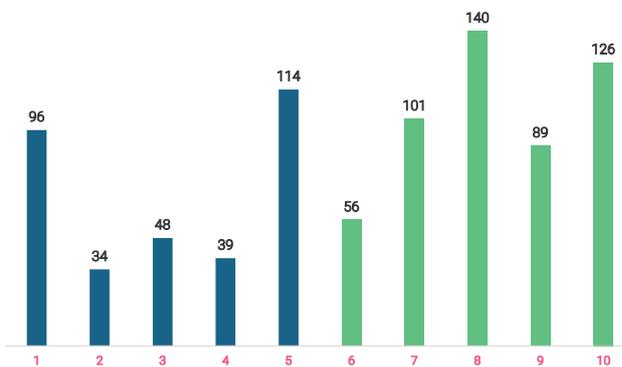
Diriez-vous que les téléservices de l'assurance maladie fonctionnent



Avez-vous déjà eu recours au conseiller informatique de la CPAM ?



Si oui, êtes-vous satisfait de la réponse donnée ?

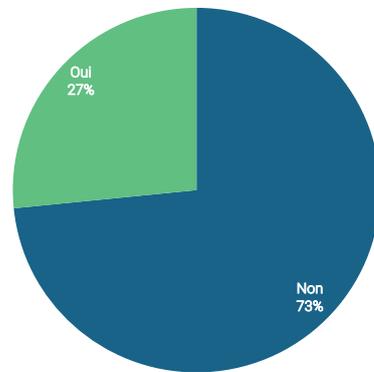


1 : Pas du tout – 10 : Totalemment

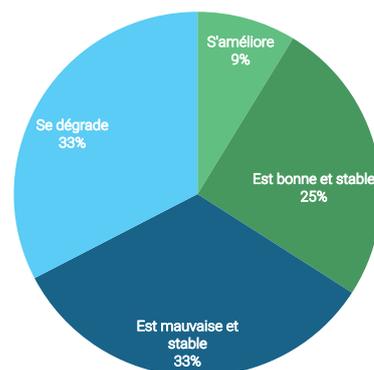
Et pour une note d'ensemble

La relation entre votre CPAM et vous ne s'inscrit pas dans un partenariat et vous êtes un tiers à considérer que cette relation s'améliore...

Considérez-vous votre CPAM comme un véritable partenaire ?



Diriez-vous qu'au fil du temps la relation avec votre CPAM



LE POINT DE VUE DES COORDONNATEURS DE LA COMMISSION EXERCICE AU QUOTIDIEN DE L'URPS MÉDECINS



Dr Philippe Pizzuti



Dr Daniel Scimeca

Quels enseignements tirez-vous de cette enquête ?

Tout d'abord c'est une première, à ce jour aucun travail n'a été engagé dans ce sens. Il nous semble que cette préoccupation doit pleinement être intégrée dans la gouvernance de l'Assurance maladie. Les objectifs de bonne relation avec les médecins doivent être au cœur du système si l'on souhaite promouvoir un bien-être quotidien dans nos exercices. Nous sommes trop souvent malmenés et les rapports entre l'Assurance maladie et les médecins restent sous tension. Manifestement, la culture partenariale n'est pas encore partagée.

Quelle suite souhaitez-vous donner à cette enquête ?

Nous avons prévu de rencontrer la direction régionale de l'Assurance maladie pour faire une restitution de cette enquête. Notre objectif est de sensibiliser les directeurs sur ce sujet et de se fixer des objectifs communs pour améliorer les résultats et la qualité de service.

RETROUVER L'INTÉGRALITÉ
DES RÉSULTATS
DE L'ENQUÊTE CPAM
SUR LE SITE URPS MÉDECINS



LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS INTER URPS

Un nouveau service rendu aux médecins



Vous souhaitez recruter un collaborateur ?

En complément des sociétés d'intérim et des cabinets comptables qui peuvent répondre à certains de vos besoins en ressources humaines, l'URPS médecins libéraux Île-de-France a décidé de s'adosser au Groupement Employeurs Santé Services mis en place par les URPS médecins.

À qui s'adresse le Groupement d'Employeurs ?

À tous les médecins libéraux, quel que soit votre statut juridique, médecin libéral, SCM, SCP, SEL, SELARL, SISA, Association loi 1901...

Que propose le GE Santé Services ?

Il vous offre une palette de services allant de la gestion administrative au recrutement, en passant par l'accompagnement à la formation. Cette solution complète vise à vous décharger des tâches administratives liées à la gestion de vos salariés et à sécuriser la relation de travail en matière de droit social.

Les avantages du GES

en optant pour le GES Santé Services, vous bénéficiez de nombreux avantages.



Gestion administrative simplifiée

Le GESS prend en charge toutes les tâches administratives, permettant aux médecins de se concentrer pleinement sur leur pratique médicale.



Gestion des paies et des contrats de travail conforme à la législation

Une gestion rigoureuse des paies et des contrats de travail assurant la conformité aux normes légales en vigueur pour éviter tout risque de litige.



Suivi des formations et cadre RH adapté

Le GESS propose un suivi personnalisé des formations et un cadre RH adapté, favorisant le développement des compétences des salariés grâce à une relation privilégiée avec l'OPCO Entreprise de proximité.

QUI POUVEZ-VOUS RECRUTER ?

Vous pouvez dans un premier temps recruter :

- un(e) secrétaire médical(e) ;
- un(e) assistant(e) médical(e).

Si vous avez d'autres demandes de recrutement, **contactez-nous** (secretariat@urps-med-idf.org).

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le prix de l'adhésion annuelle est de 50 € par an, sans engagement. À cela, il faut ajouter 10 % au coût global (salaire brut + charges patronales) de votre recrue.

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Groupement d'Employeurs Santé Services est une association loi 1901, à but non lucratif. Elle a été créée à l'initiative de l'URPS médecins libéraux Pays-de-la-Loire et en partenariat avec les régions Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Corse, Grand-Est et Île-de-France. L'ensemble de ces URPS médecins sont administratrices du GE Santé Services, tout comme leurs adhérents.



PLUS D'INFOS SUR NOTRE SITE INTERNET

Le Bureau de l'URPS

Dr Valérie Briole, Présidente
Dr Bertrand de Rochambeau, Vice-Président
Dr Mardoche Sebbag, Vice-Président
Dr Patrick Simon-Laneuville, Trésorier
Dr Bernard Elghozi, Trésorier Adjoint
Dr Nathalie Leroy, Secrétaire Générale
Dr Natacha Regensberg de Andreis, Secrétaire Générale Adjointe
Dr Éric Tanneau, Secrétaire Général Adjoint

URPS médecins libéraux Île-de-France
12, rue Cabanis - 75014 Paris
Tél.: 0140 64 14 70 - Fax. 0143 2180 34
Email: secretariat@urps-med-idf.org
www.urps-med-idf.org
Directeur de la publication: Dr Valérie Briole
Secrétaire de rédaction: Sylvie Courboulay
Numéro ISSN: 2557-2687
Dépôt légal à parution

Crédits photos: URPS : p.1, 3, 6, 7, 8, 9, 11 - AIUF : p.4 - Michel Robert : p.4 - SRP-IMG : p.7 - IStock : p.1, 5, 9, 12
Conception et Impression: humancom
1, rue Claude Matrat, 92130 Issy-les-Moulineaux